

Comment adhérer à Coalition PLUS ?

L'adhésion à **Coalition PLUS** résulte d'une démarche volontaire de l'association.

Les candidatures des associations sont formulées par écrit et signées par le représentant légal de l'association candidate et adressées à un membre fondateur, au moins. Les coordonnées des membres fondateurs sont disponibles sur le site internet de **Coalition PLUS**.

Les demandes d'adhésion sont accompagnées d'un dossier comprenant :

- *les statuts et, le cas échéant, le règlement intérieur ainsi que le justificatif de l'existence de l'association ;*
- *le cas échéant, la liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau, avec, pour ces derniers, la mention de la qualité de chacun ;*
- *l'engagement écrit de fournir chaque année le rapport d'activité, les comptes annuels, les procès verbaux d'assemblées générales ;*
- *un descriptif du projet associatif ;*
- *un exemplaire de la Charte de la Coalition Internationale Sida paraphé sur chaque page et signé en dernière page, marquant l'adhésion aux principes de Coalition PLUS.*